

CONDITIONS DE DÉLIVRANCE DES LICENCES 2001

I - GÉNÉRALITÉS

Il faut obligatoirement être porteur d'une licence adéquate, en cours de validité pour :

- exercer quelque fonction ou remplir quelque mission que ce soit en qualité de dirigeant.
- prendre part à une compétition inscrite au calendrier de la F.F.S.A, de la F.I.A. ou d'une A.S.N. affiliée à la F.I.A., soit comme officiel, soit comme concurrent conducteur (pilote).

Ces licences sont délivrées par les associations sportives affiliées à la F.F.S.A.

Un licencié ne peut l'être qu'au titre d'une même association, quels que soient le nombre et la catégorie de licences sollicitées.

Les licences sont valables pour l'année civile en cours et viennent obligatoirement à expiration le 31 décembre de chaque année. La validité d'une licence est cependant prorogée jusqu'au 31 mars de l'année suivante lorsque leur titulaire est :

- soit怎么可能 de poursuites disciplinaires,
- soit partie dans une procédure d'appel,

et ce uniquement en ce qui concerne la compétence de la commission de discipline et/ou du tribunal d'appel de la F.F.S.A.

Toute demande de licence doit être formulée sur les imprimés prévus à cette effet.

Il existe 4 grandes catégories de licence :

- les licences compétition
- les licences d'officiel
- les licences initiation
- les licences personnes morales

La F.F.S.A. peut refuser la délivrance d'une licence à tout candidat qui poursuivrait un objet contraire à ceux de la F.F.S.A. qui aurait refusé d'appliquer des décisions de la F.F.S.A. ou qui, par ses propos, ses actes, ou ses écrits, aurait porté un préjudice moral ou matériel à la F.F.S.A. à ses membres, ou à ses dirigeants.

II - IMPRIMÉS

Les imprimés "demande de licences" sont disponibles auprès des associations sportives et comportent 3 volets autocopiants :

- 1er volet :

- blanc pour les licences compétition et initiation
- jaune pour les licences d'officiel et personnes morales

Ce volet, destiné à la F.F.S.A. devra être obligatoirement daté et revêtu du cachet de l'association sportive.

- 2ème volet "rose" : destiné au comité régional

- 3ème volet "bleu" : destiné à l'association sportive

Les licences ci-après sont délivrées directement par la F.F.S.A. :

- constructeur
- organisateur
- société et société karting
- écurie
- partenaire technique et partenaire technique karting
- communication

- Emanant des associations sportives auto :

- Caraïb
- Equateur
- Guadeloupe
- Martinique
- Montagne pelée
- Nouvelle-Calédonie
- Tahiti
- Tropic

- Emanant des associations sportives karting :

- EMP Karting
- Guadeloupe Karting
- Guyane Karting
- Martinique Karting
- KC Kourou

Les associations sportives devront, sous leur responsabilité, vérifier et joindre, aux demandes de licences, toutes pièces se rapportant aux dites demandes.

Les licences "initiation" valables pour une seule participation sont délivrées directement par les comités régionaux ou les associations sportives.

III - VISITE MÉDICALE ANNUELLE

L'obtention de certaines licences est soumise à une visite médicale à effectuer par un médecin inscrit à l'ordre national des médecins qui devra obligatoirement parapher la demande avec son avis sur l'aptitude.

Par ailleurs une liste des pilotes sélectionnés pour passer la visite médicale annuelle au centre hospitalier universitaire du kremlin bicêtre sera établie par la F.F.S.A.

IV - ASSURANCE INDIVIDUELLE

Tout licencié bénéficiaire de la couverture assurance "individuelle accident" souscrite par la F.F.S.A. auprès de la compagnie M.N.A. L'étendue des garanties figure à la première page de l'imprimé licence.

V- PARTICIPATION AUX ÉPREUVES NATIONALES ORGANISÉES DANS UN PAYS DE L'U.E. OU ASSIMILÉ PAR LA F.I.A.

Les licenciés internationaux et nationaux F.F.S.A. peuvent participer à une épreuve nationale inscrite au calendrier d'un pays de l'U.E. ou assimilé par la F.I.A. sans autorisation particulière de la F.F.S.A.

VI - PARTICIPATION AUX ÉPREUVES INTERNATIONALES

Les licenciés F.F.S.A. internationaux bénéficient d'une autorisation permanente pour participer aux épreuves internationales inscrites au calendrier F.I.A., se déroulant dans un pays étranger, union européenne ou autre.

VII - ÉTRANGERS

Les étrangers peuvent postuler à toutes les licences F.F.S.A. Ils doivent fournir :

- 1 autorisation de l'A.S.N. du pays de leur nationalité
- 1 certificat de domiciliation en France

VIII - DUPLICATA

Le tarif du duplicata d'une licence est de 150 F.

IX - LICENCES MULTIPLES

Dans le cas d'un licencié demandant plusieurs licences, à l'intérieur d'une même catégorie de licence, seul le montant le plus élevé sera demandé, majoré de 150 F par licence à partir de la 3ème licence.

X - CHANGEMENT DE LICENCE

Dans le cas d'un changement de licence en cours d'année, dans le même type de licence, seul le montant le plus élevé sera demandé majoré de 150 Frs par changement.

LICENCES COMPÉTITION

GÉNÉRALITÉS

Les licences compétition sont réparties en trois :

- Internationales (sigle F.I.A. + drapeau U.E.)
- Nationales (drapeau U.E.)
- Régionales

Tous les pilotes prioritaires F.F.S.A. doivent obligatoirement prendre une licence internationale.

LICENCES INTERNATIONALE AUTO/KARTING

Personne satellite

Conditions de délivrance

- Être âgé de 15 minimum à la date de la demande
- Autorisation parentale

Participation

- Accompagnateur dans les épreuves auto/karting
- Obligatoire pour obtenir un laissez-passer

Tarif 2001

300 F

LICENCE INTERNATIONALE AUTO/KARTING

Concurrent tuteur

Cette licence est obligatoire dans le cadre de la délivrance d'une licence de mineur.

Conditions de délivrance

- Être représentant légal du mineur correspondant

Fonction

- Concurrent du pilote mineur dont on est le représentant légal
- Permet d'être accompagnateur dans les épreuves auto/karting
- Permet d'obtenir un laissez-passer

Tarif 2001

300 F

LICENCE INTERNATIONALE AUTO

Concurrent-conducteur "C"

Conditions de délivrance

- Titulaire du permis de conduire
- Certificat médical d'aptitude

Participation

- Toutes les épreuves du calendrier F.F.S.A. (régional, national et international), à l'exception des courses internationales libres sur circuit et des championnats F.I.A. sur circuit.
- Toutes les épreuves du calendrier F.I.A. à l'exception des courses internationales libres sur circuit et des championnats F.I.A. sur circuit.
- Toutes les épreuves des calendriers F.F.S.A. et F.I.A. pour les véhicules historiques.

Tarif 2001

2 000 F

LICENCE INTERNATIONALE AUTO Concurrent-Conducteur "C" Junior

Conditions de délivrance

- 16 ans minimum jusqu'à la délivrance du permis de conduire (mais jamais au-delà de la fin de la 18ème année)
- Certificat médical d'aptitude.
- Autorisation parentale et licence concurrent tuteur du représentant légal pour les mineurs.
- Diplôme d'école de pilotage sur asphalte agréée par la F.F.S.A.
ou
- Attestation de classement en karting en 2000
 - Dans les cinq premiers du championnat de France junior,
 - Dans les cinq premiers du championnat de France espoir,
 - Dans les cinq premiers du championnat de France élite,
 - Dans les cinq premiers du championnat de France 125,
 - Dans les trois premiers de la coupe de France promo junior séniors.

Participation

- Toutes les épreuves du calendrier F.F.S.A. sur circuit et circuit tout terrain (régional, national et international).
A l'exception des courses internationales libres sur circuit et des championnats F.I.A. sur circuit.
- Toutes les épreuves du calendrier F.I.A. sur circuit, dans les pays acceptant les non titulaires du permis de conduire.
A l'exception des courses internationales libres sur circuit et des championnats F.I.A. sur circuit.

Tarif 2001

1 200 F

LICENCE INTERNATIONALE AUTO Concurrent-Conducteur "B"

Conditions de délivrance

- Titulaire du permis de conduire.
- Certificat médical d'aptitude.
- Avoir été titulaire d'une licence internationale "C" ou "C" junior et avoir été classé dans les 24 mois précédant la demande dans au moins 5 courses internationales ou de championnats nationaux.

Renouvellement

Participation à au moins 1 épreuve internationale ou la licence internationale "B" est requise, par période de 12 mois, faute de quoi le demandeur devra être observé pendant les essais d'une épreuve internationale.

Participation

Toutes les épreuves du calendrier F.F.S.A. et F.I.A. à l'exception des championnats F.I.A. de Formule 1 et de Formule 3000.

Tarif 2001

3 250 F

LICENCE INTERNATIONALE AUTO Concurrent-Conducteur "A"

Conditions de délivrance

- Titulaire du permis de conduire.
- Certificat médical d'aptitude.
- Classement dans les 5 premiers du classement général de 5 courses ou la licence internationale "B" est requise
ou
- Classement dans les 5 premiers du classement final d'un championnat pour lequel la licence "B" est requise.
- Avis favorable du comité directeur de la F.F.S.A.

Renouvellement

Participation à au moins 1 épreuve internationale ou la licence internationale "A" est requise, par période de 12 mois, faute de quoi le demandeur devra être observé pendant les essais d'une épreuve internationale.

Participation

Toutes les épreuves du calendrier F.F.S.A. et F.I.A. (pour le championnat de Formule 1 une super licence F.I.A. est obligatoire).

Tarif 2001

6 250 F

LICENCE INTERNATIONALE AUTO Concurrent-Conducteur Dragster

Conditions de délivrance

- Titulaire du permis de conduire.
- Certificat médical d'aptitude.

Participation

- Toutes les épreuves de dragsters du calendrier F.F.S.A. et F.I.A.
- Toutes les épreuves run du calendrier F.F.S.A.

Tarif 2001

650 F

LICENCE INTERNATIONALE AUTO Concurrent-Conducteur voiture électrique

Conditions de délivrance

- Titulaire du permis de conduire.
- Certificat médical d'aptitude.

Participation

Toutes les épreuves voitures électriques du calendrier F.F.S.A. et F.I.A.

Tarif 2001

900 F

LICENCE INTERNATIONALE AUTO Concurrent-Conducteur régularité

Conditions de délivrance

- Titulaire du permis de conduire.
- Certificat médical d'aptitude.

Participation

Toutes les épreuves de régularité du calendrier F.F.S.A. et F.I.A

Tarif 2001

700 F

LICENCE INTERNATIONALE AUTO Concurrent-Conducteur véhicules historiques sportifs

Conditions de délivrance

- Titulaire du permis de conduire.
- Certificat médical d'aptitude

Participation

Tous les rallyes VHS et courses de côte VHS du calendrier F.F.S.A. en catégorie VHS

Tarif 2001

700 F

LICENCE INTERNATIONALE AUTO

Concurrent-Conducteur restrictive

Conditions de délivrance

- Titulaire du permis de conduire.
- Visite médicale auprès d'un médecin fédéral régional.

Effectuer :

- Une épreuve de pilotage sur un circuit homologué en présence d'un médecin membre de la commission médicale de la F.F.S.A. et d'un commissaire sportif F.F.S.A.
- Une épreuve d'extraction conformément à la réglementation médicale F.I.A. et F.F.S.A.

Cette licence est réservée aux handicapés physiques, non atteints d'une maladie incompatible avec la pratique du sport automobile ou avec un défaut de la vision éliminatoire selon les critères F.I.A. en vigueur (voir article 10 de l'annexe L au code sportif international).

Renouvellement

Visite médicale auprès d'un médecin fédéral régional.

Participation

- Toutes les épreuves du calendrier F.F.S.A. et F.I.A. ou les départs sont donnés séparément à chaque conducteur, sauf si l'épreuve est ouverte exclusivement aux personnes handicapées. Les participations sont soumises à l'accord de l'A.S.N. organisatrice.
- Dans certains cas particuliers, possibilité de piloter en circuit (voir article 10 de l'annexe L au code sportif international et réglementation médicale F.F.S.A.).

Tarif 2001

2 000 F

LICENCE INTERNATIONALE KARTING

Concurrent-Conducteur "A"

Conditions de délivrance

- Etre âgé de 15 ans minimum au cours de l'année 2001.
- Certificat médical d'aptitude.
- Pièce d'identité ou fiche d'état civil pour nouveaux licenciés mineurs.
- Autorisation parentale et licence concurrent tuteur du représentant légal pour les mineurs.
- Grade A CIK-FIA

Participation

Toutes les épreuves karting du calendrier F.F.S.A. et CIK-FIA (excepté celles non ouvertes aux pilotes grade A CIK-FIA).

Tarif 2001

1 500 F

LICENCE INTERNATIONALE KARTING

Concurrent-Conducteur "B"

Conditions de délivrance

- Etre âgé de 13 ans minimum au cours de l'année 2001.
- Certificat médical d'aptitude.
- Pièce d'identité ou fiche d'état civil pour nouveaux licenciés mineurs.
- Autorisation parentale et licence concurrent tuteur du représentant légal pour les mineurs.

Participation

Toutes les épreuves karting du calendrier F.F.S.A. (excepté celles non ouvertes aux titulaires de la licence internationale karting pilote concurrent conducteur "B") et du calendrier CIK-FIA (excepté celles nécessitant un grade A CIK-FIA).

Tarif 2001

1 300 F

LICENCE NATIONALE AUTO Concurrent-Conducteur

Conditions de délivrance

- Titulaire du permis de conduire.
- Certificat médical d'aptitude.

Participation

- Toutes les épreuves du calendrier F.F.S.A. (nationales et régionales), à l'exception des :
- Championnats F.F.S.A. sur circuit
(F3, Supertourisme, Super production, Formule Renault, GT)
- Toutes les épreuves nationales des pays de l'U.E. (ou pays assimilés à l'U.E. par la F.I.A.

Tarif 2001

1 700 F

LICENCE NATIONALE AUTO Concurrent-Conducteur auto-cross

Conditions de délivrance

- Titulaire du permis de conduire.
- Certificat médical d'aptitude.

Participation

- Toutes les épreuves nationales d'auto-cross des calendriers F.F.S.A. et des pays de l'U.E. (ou pays assimilés à l'U.E. par la F.I.A.).
- Toutes les épreuves régionales du calendrier F.F.S.A.

Tarif 2001

900 F

LICENCE NATIONALE AUTO Concurrent-Conducteur régularité

Conditions de délivrance

- Titulaire du permis de conduire.
- Certificat médical d'aptitude.

Participation

Toutes les épreuves nationales et régionales de régularité du calendrier F.F.S.A.

Tarif 2001

500 F

LICENCE NATIONALE AUTO Concurrent-Conducteur régularité véhicules électriques

Conditions de délivrance

- Titulaire du permis de conduire.
- Certificat médical d'aptitude.

Participation

Toutes les épreuves nationales et régionales de régularité véhicules électriques du calendrier F.F.S.A. (uniquement en catégorie III A).

Tarif 2001

260 F

LICENCE NATIONALE AUTO Concurrent-Conducteur véhicules historiques sportifs

Conditions de délivrance

- Titulaire du permis de conduire.
- Certificat médical d'aptitude.

Participation

Tous les rallyes nationaux VHS et courses de côte nationales VHS du calendrier F.F.S.A. en catégorie VHS

Tarif 2001

500 F

LICENCE NATIONALE KARTING Pilote concurrent-conducteur

Conditions de délivrance

- Etre âgé de 10 ans minimum.
- Certificat médical d'aptitude.
- Pièce d'identité ou fiche d'état civil.
- Autorisation parentale et licence concurrent tuteur du représentant légal pour les mineurs.

Participation

Toutes les épreuves karting nationales des calendriers F.F.S.A. et des pays de l'U.E. (ou pays assimilés à l'U.E. par la F.I.A.)

Tarif 2001

700 F

LICENCE REGIONALE AUTO Concurrent-Conducteur

Conditions de délivrance

- Titulaire du permis de conduire.
- Certificat médical d'aptitude.

Participation comme pilote ou copilote

Toutes les épreuves régionales du calendrier F.F.S.A.

Participation comme copilote (sans possibilité de conduire pendant un rallye)

Tous les rallyes du calendrier F.F.S.A. (excepté internationaux)

Tarif 2001

900 F

LICENCE REGIONALE AUTO Concurrent-Conducteur terre

Conditions de délivrance

- 14 ans minimum jusqu'à la délivrance du permis de conduire (mais jamais au-delà de la fin de la 18ème année).
- Permis de conduire pour les plus de 18 ans.
- Certificat médical d'aptitude.
- Autorisation parentale et licence concurrent tuteur du représentant légal pour les mineurs.

Participation

- Pour les titulaires du permis de conduire, toutes les épreuves régionales de rallycross, de cross car, de fol'car et de 2 cv cross du calendrier F.F.S.A.
- Au dessus de 16 ans, toutes les épreuves de cross car du calendrier F.F.S.A.
- Pour les non titulaires du permis de conduire, toutes les épreuves de crosscar en division 1 du calendrier F.F.S.A.

Tarif 2001

370 F

LICENCE REGIONALE AUTO Concurrent-Conducteur Trial 4x4

Conditions de délivrance

- 16 ans minimum jusqu'à la délivrance du permis de conduire (mais jamais au-delà de la fin de la 18ème année).
- Permis de conduire pour les plus de 18 ans.
- Certificat médical d'aptitude.
- Autorisation parentale et licence concurrent tuteur du représentant légal pour les mineurs.

Participation

- Pour les titulaires du permis de conduire, toutes les épreuves régionales de trial 4x4 du calendrier de la F.F.S.A.
- Pour les non-titulaires du permis de conduire, toutes les épreuves régionales de trial 4x4 du calendrier de la F.F.S.A. uniquement comme pilote.

Tarif 2001

370 F

LICENCE REGIONALE AUTO Concurrent-Conducteur régularité

Conditions de délivrance

- Titulaire du permis de conduire.
- Certificat médical d'aptitude.

Participation

Toutes les épreuves régionales de régularité du calendrier F.F.S.A.

Tarif 2001

260 F

LICENCE REGIONALE AUTO Junior

Conditions de délivrance

- 16 ans minimum jusqu'à la délivrance du permis de conduire (mais jamais au-delà de la fin de la 18ème année).
- Certificat médical d'aptitude.
- Autorisation parentale.

Participation

Tous les rallyes régionaux et nationaux inscrits au calendrier de la F.F.S.A. uniquement comme copilote.
Cette licence ne permet en aucun cas de conduire un véhicule pendant le déroulement d'un rallye.

Tarif 2001

400 F

LICENCE REGIONALE AUTO Concurrent-Conducteur slalom

Conditions de délivrance

- Titulaire du permis de conduire.
- Certificat médical d'aptitude.

Participation

- Toutes les épreuves régionales slalom du calendrier de la F.F.S.A. ouvertes au groupe loisir.
- Participation limitée au groupe loisir.
- Pas de possibilité de marquer des points à la coupe de France de slaloms.

Tarif 2001

260 F

LICENCE REGIONALE AUTO Concurrent-Conducteur run

Conditions de délivrance

- Titulaire du permis de conduire.
- Certificat médical d'aptitude.

Participation

Toutes les épreuves régionales run du calendrier de la F.F.S.A.

Tarif 2001

260 F

LICENCE REGIONALE AUTO Concurrent-Conducteur restrictive

Cette licence peut être délivrée, sous réserve de remplir les conditions ci-dessous, aux personnes ne remplies pas les critères médicaux d'attribution d'une licence de conducteur.

Conditions de délivrance

Visite médicale auprès d'un médecin fédéral régional et avis favorable du médecin fédéral national.

Renouvellement

Visite médicale auprès d'un médecin fédéral régional.

Participation

- 1) Dans le cas où le seul handicap affecte la vision du postulant, celui-ci pourra participer à tous les rallyes régionaux et nationaux inscrits au calendrier de la F.F.S.A. uniquement comme copilote.
Le postulant ne pourra en aucun cas conduire un véhicule pendant le déroulement d'une compétition.
- 2) Lorsque le handicap n'affecte pas la vue du candidat et sous condition de subir avec succès les épreuves de conduite et d'extraction telles que prévues dans le règlement de la licence "internationale pilote restrictive concurrent conducteur". Le titulaire pourra piloter dans les épreuves régionales et nationales du calendrier F.F.S.A. ou les départs sont donnés séparément.
La participation aux épreuves de fol'car et cross car sera possible après délibération de la commission médicale.

Tarif 2001

900 F

LICENCE INITIATION

GENERALITES

Les licences initiation sont des licences régionales elles sont limitées à une seule participation en auto.

Ces licences ne permettent pas de marquer des points dans un championnat, une coupe, un challenge, un trophée.

LICENCE INITIATION AUTO

Conditions de délivrance

Titulaire du permis de conduire.

Participation slalom

- Limitée à une seule participation à une épreuve régionale slalom du calendrier de la F.F.S.A.
- Ouvertes aux groupes N-FN - A - FA - F - GT de série - loisir.

Participation run

- Limitée à une seule participation à une épreuve régionale run du calendrier de la F.F.S.A.

Participation régularité

- Limitée à une seule participation à une épreuve régionale de régularité du calendrier de la F.F.S.A.

Participation trial 4x4

- Limitée à une seule participation à une épreuve régionale trial 4x4 du calendrier de la F.F.S.A.
- Ouverte à tous les groupes

Participation cross car/fol'car

- Limitée à une seule participation à une épreuve régionale cross car (D1-D2) ou fol'car du calendrier de la F.F.S.A.

Participation rallye jeunes

- Limitée à une seule participation aux sélections et à la finale.

Tarif 2001

110 F

LICENCE INITIATION KARTING

Minikart

Conditions de délivrance

- Etre âgé de 7 ans minimum et 10 ans maximum
- Pièce d'identité ou fiche d'état civil.
- Autorisation parentale

Participation

- Pratique du karting en entraînement uniquement

Tarif 2001

260 F

NB : le matériel utilisé pour l'entraînement devra correspondre à une catégorie F.F.S.A. ou FIA-CIK s'adressant à des jeunes de 7 à 10 ans, sur les critères suivants : puissance, freinage, carrosserie, antibruit.

LICENCE INITIATION KARTING

Minime cadet

Conditions de délivrance

- Etre âgé de 10 ans minimum et 15 maximum.
- Pièce d'identité ou fiche d'état civil.
- Autorisation parentale.

Participation

- Pratique du karting en entraînement uniquement.

Tarif 2001

310 F

NB : le matériel utilisé pour l'entraînement devra correspondre à une catégorie F.F.S.A. ou FIA-CIK s'adressant à des jeunes de 10 à 15 ans, sur les critères suivants : puissance, freinage, carrosserie, antibruit.

LICENCE INITIATION KARTING

Junior-Sénior

Conditions de délivrance

- Etre âgé de 15 minimum.
- Autorisation parentale pour les mineurs.
- Pièce d'identité ou fiche d'état civil.

Participation

- Pratique du karting en entraînement uniquement

Tarif 2001

410 F

NB : le matériel utilisé pour l'entraînement devra correspondre à une catégorie F.F.S.A. ou FIA-CIK sur les critères suivants : puissance, freinage, carrosserie, antibruit.

LICENCE INITIATION KARTING

Loisir

Conditions de délivrance

- Etre âgé de 15 minimum.
- Autorisation parentale pour les mineurs.
- Pièce d'identité ou fiche d'état civil.

Participation

- Pratique du karting en entraînement uniquement et pour la durée d'une journée uniquement

Tarif 2001

80 F

NB : le matériel utilisé pour l'entraînement devra correspondre à une catégorie F.F.S.A. ou FIA-CIK sur les critères suivants : puissance, freinage, carrosserie, antibruit.

MODE DE DELIVRANCE DES LICENCES INITIATION VALABLES POUR UNE SEULE PARTICIPATION

- Les associations sportives doivent commander des licences initiation au service des licences de la F.F.S.A.
Ces licences sont numérotées par la F.F.S.A.
- Les licences initiation sont délivrées par les associations sportives qui doivent :

1 - Indiquer sur la licence loisir initiation :

- le nom de l'épreuve
- la date de l'épreuve
- les nom et prénom du licencié
- Le code de l'association sportive

2 - Faire remplir les attestations sur l'honneur.

3 - Etablir un bordereau en mentionnant :

- le nom et la date de l'épreuve
- les nom, prénom, adresse et numéro de licence de chaque licencié.

4 - Adresser au service licences de la F.F.S.A., le jour de l'épreuve, par fax (n° 04.66.04.82.68) le bordereau.

5 - Adresser au service licences de la F.F.S.A. par courrier dans les 48 heures :

- le bordereau
- les attestations sur l'honneur
- le règlement des licences initiation délivrées : soit 110 F par licence
- les licences initiation non utilisées.

6 - Après réception de ces documents, le service licences de la F.F.S.A. adressera à l'association sportive une facture correspondant aux licences initiation délivrées lors de l'épreuve.

NB : les licences initiation ne peuvent être transformées en une autre licence.

LICENCES "PERSONNES MORALES"

GENERALITES

Les licences "personnes morales" sont réparties en deux :

- internationales (sigle F.I.A. + drapeau U.E.)
- nationales (drapeau U.E.)

LICENCE INTERNATIONALE AUTO Constructeur

Conditions de délivrance

Constructeur ou importateur automobile.

Obligatoire pour :

- 1) Incrire au calendrier F.F.S.A. un championnat de France de marque automobile, une coupe de marque.
Le titre F.F.S.A. sera obligatoirement associé au titre de ces championnats ou coupes.
Toute association du titre avec un partenaire devra avoir reçu l'accord préalable de la F.F.S.A.
- 2) Obtenir gratuitement la licence concurrent société.

Laissez-passer F.F.S.A.

7 nominatifs

Tarif 2001

310 000 F

LICENCE INTERNATIONALE AUTO

Organisateur

Conditions de délivrance

- Organisateur d'un challenge ou trophée inscrit au calendrier F.F.S.A.
ou
- Organisateur d'une série internationale F.I.A.

Toute association du titre avec un partenaire devra avoir reçu l'accord préalable de la F.F.S.A.

Laissez-passer F.F.S.A.

2 nominatifs

Tarif 2001

21 000 F

LICENCE INTERNATIONALE AUTO

Concurrent société

Conditions de délivrance

Société déclarée au registre du commerce.

Participation

Engagement dans diverses épreuves se déroulant à la même date de 10 véhicules maximum.

Cartes licences

10 cartes licences : 1 original + 9 duplicita

Laissez-passer F.F.S.A.

3 nominatifs

Tarif 2001

36 000 F

LICENCE INTERNATIONALE KARTING

Concurrent société

Conditions de délivrance

Société déclarée au registre du commerce avec objet dans le karting.

Participation

- 1) Incrire au calendrier F.F.S.A. un challenge de marque karting.
- 2) Engager dans diverses épreuves se déroulant à la même date 10 karts maximum.
- 3) Préparateur - commerçant - revendeur sur épreuve karting.

Laissez-passer F.F.S.A.

5 nominatifs (valables pour tous les meetings nationaux karting du calendrier F.F.S.A.

Tarif 2001

15 000 F

LICENCE NATIONALE AUTO

Concurrent écurie

Disciplines :

- | | |
|-------------------|------------------------|
| - Formule 3 | - Rallyes |
| - Formule Renault | - Rallyes tout terrain |
| - Supertourisme | - Montagne |
| - Superproduction | - Rallycross |
| - GT | - VHC circuit |

Condition de délivrance

Entité juridique déclarée ne comportant pas le nom d'une marque.

Participation

Engagement de véhicules dans les épreuves du calendrier F.F.S.A. de la discipline mentionnée sur la licence.

Laissez-passer F.F.S.A.

2 nominatifs dans la discipline concernée.

Tarif 2001

6 500 F

LICENCE NATIONALE AUTO

Partenaire technique

Définition

Attribuée à un partenaire technique du sport automobile.

Laissez-passer F.F.S.A.

2 nominatifs

Tarifs 2001

6 500 F

LICENCE NATIONALE KARTING

Partenaire technique

Conditions de délivrance

Société déclarée au registre du commerce avec objet dans le karting.

Fonction

Préparateur - commerçant - revendeur sur épreuve karting.

Laissez-passer F.F.S.A.

1 nominatif valable pour tous les meetings nationaux karting du calendrier F.F.S.A.

Tarif 2001

1 000 F

LICENCES D'OFFICIEL

GENERALITES

Les licences d'officiel sont réparties en :

- internationales (sigle F.I.A. + drapeau U.E.)
- nationales (drapeau U.E.)

Il existe des licences :

- mixtes auto karting
- auto
- karting

LICENCE INTERNATIONALE AUTO/KARTING

Dirigeant

Conditions de délivrance

- Etre âgé de 18 ans minimum.

Fonction

Responsabilités de dirigeant dans meetings automobile et karting

Tarif 2001

500 F

LICENCE INTERNATIONALE AUTO/KARTING

Volontaire

Conditions de délivrance

- Etre âgé de 16 ans minimum.
- Autorisation parentale pour les mineurs.

Fonction

Responsabilités administratives et d'organisation dans meetings automobile et karting.

Tarif 2001

260 F

LICENCE INTERNATIONALE AUTO/KARTING

Commissaire “chef de poste circuit”

Conditions de délivrance

- Etre âgé de 18 ans minimum.
- Avoir été titulaire d'une licence de commissaire et avoir participé à 5 meetings automobile ou karting en une année.
- Avoir été reçu à l'examen.

Fonction

Chef de poste :

- sécurité
- contrôle

Tarif 2001

470 F

LICENCE INTERNATIONALE AUTO/KARTING

Commissaire

Conditions de délivrance

- Etre âgé de 18 ans minimum.
- Avoir suivi un stage de formation au niveau du comité régional.
- Avoir rempli les fonctions de commissaire stagiaire dans 3 meetings automobile ou karting.

Fonction

Commissaire dans meetings automobile et karting à un poste de :

- sécurité
- contrôle

Tarif 2001

360 F

LICENCE INTERNATIONALE AUTO/KARTING

Commissaire stagiaire

Conditions de délivrance

- Etre âgé de 16 ans minimum.
- Autorisation parentale pour les mineurs.

Fonction

Adjoint à un commissaire ou à un commissaire chef de poste dans un meeting automobile ou karting.

Tarif 2001

260 F

LICENCE INTERNATIONALE AUTO/KARTING

Commissaire technique stagiaire

Conditions de délivrance

- Etre âgé de 16 ans minimum.
- Autorisation parentale pour les mineurs.

Cette licence ne pourra être renouvelée qu'une fois (sauf pour les mineurs).

Fonction

- Apprentissage de la fonction de commissaire technique sous la direction d'un commissaire technique dans meeting automobile ou karting.

Tarif 2001

260 F

NB : cette licence est interdite aux professionnels* du karting sauf dans le cadre de coupes de marque.

*Par professionnels il est entendu toutes personnes ayant un lien de subordination ou de représentant, mandat ou analogue avec un établissement ou une société dont l'objet social consiste soit en la distribution, fabrication, maintenance de matériel karting.

LICENCE INTERNATIONALE AUTO/KARTING Médicale

Conditions de délivrance

- Etre médecin inscrit à l'ordre national des médecins.
- Etre membre de la commission médicale de la F.F.S.A. ou médecin assurant un service médical dans les épreuves.

Une liste de médecins chef sera établie chaque année par le comité directeur de la F.F.S.A. sur proposition de la commission médicale.

Tarif 2001

1 000 F

LICENCE INTERNATIONALE AUTO Chronométreur "C"

Conditions de délivrance

- Etre âgé de 18 ans minimum
- Avoir été reçu à l'examen

Tarif 2001

360 F

LICENCE INTERNATIONALE AUTO Chronométreur "B"

Conditions de délivrance

- Avoir rempli les fonctions de chronométreur "C" dans 6 meetings au cours des 2 années précédentes.
- Avoir été reçu à l'examen.

Tarif 2001

1000 F

LICENCE INTERNATIONALE AUTO Chronométreur "A"

Conditions de délivrance

- Avoir rempli les fonctions de chronométreur "B" dans 6 meetings au cours des 2 années précédentes.
- Avoir été reçu à l'examen.

Tarif 2001

1 000 F

LICENCE INTERNATIONALE AUTO Commissaire technique "C"

Conditions de délivrance

- Avoir rempli les fonctions de commissaire technique stagiaire dans 6 meetings au cours des 2 années précédentes.
- Avoir assisté à un séminaire régional annuel (sauf DOM-TOM).
- Avoir été reçu à l'examen.

Fonction

- Commissaire technique sous la direction d'un commissaire technique "A" ou "B".
- Commissaire technique en régional.
- Commissaire technique de marque.

Note

Pour les DOM-TOM, quand il n'y a pas de commissaire technique "A" ou "B", un commissaire technique "C" pourra officier en tant que commissaire technique responsable d'une épreuve et pourra officialiser les passeports techniques de véhicules de son territoire/département.

Tarif 2001

1 000 F

LICENCE INTERNATIONALE AUTO Commissaire technique “B”

Conditions de délivrance

- Avoir rempli les fonctions de commissaire technique “C” dans 10 meetings au cours des 2 années précédentes.
- Avoir assisté à un séminaire régional annuel (sauf DOM-TOM).
- Avoir été reçu à l'examen.

Fonction

- Commissaire technique
- Commissaire technique responsable
- Commissaire technique délégué de la F.F.S.A.
- Commissaire technique responsable dans son comité
- Etablissement des passeports techniques.

Tarif 2001

1 000 F

LICENCE INTERNATIONALE AUTO Commissaire technique “A”

Conditions de délivrance

- Avoir rempli les fonctions de commissaire technique “B” dans 6 meetings au cours des 2 années précédentes.
- Avoir assisté à un séminaire régional annuel ou congrès F.I.A.
- Avoir été reçu à l'examen.

Fonction

- Commissaire technique
- Commissaire technique responsable
- Commissaire technique délégué de la F.F.S.A.
- Commissaire technique responsable dans son comité
- Etablissement des passeports techniques.

Tarif 2001

1 000 F

LICENCE INTERNATIONALE AUTO Commissaire “chef de poste route”

Conditions de délivrance

- Avoir été titulaire d'une licence de commissaire et avoir participé à 5 meetings en une année.
- Avoir été reçu à l'examen.

Fonction

Chef de poste
- sécurité
- contrôle

Tarif 2001

470 F

LICENCE INTERNATIONALE AUTO Commissaire sportif

Conditions de délivrance

Option A

- Avoir été titulaire d'une licence de commissaire “chef de poste” et avoir participé à 5 meetings en une année.
- Avoir été reçu à l'examen de niveau A.

Option B

- Titulaire d'une licence F.F.S.A. depuis plus d'un an.
- Avoir obtenu l'avis favorable du comité directeur F.F.S.A. après demande justifiée et visée par le comité régional.
- Avoir été reçu à l'examen de niveau B.

Fonction

- Membre d'un collège de commissaires sportifs.
- Chargé des relations avec les concurrents.

Tarif 2001

1 000 F

LICENCE INTERNATIONALE AUTO Directeur de course dragster

Conditions de délivrance

Avoir été reçu à l'examen prévu.

Fonction

Directeur de course dans les épreuves dragster et run.

Tarif 2001

1 000 F

LICENCE INTERNATIONALE AUTO Directeur de course route-commissaire sportif

Conditions de délivrance

- Avoir été titulaire d'une licence de commissaire sportif et avoir participé à 5 meetings en une année. Il pourra être pris en compte une participation en qualité de charge des relations avec les concurrents ou d'observateur F.F.S.A.

Fonction

- Directeur de course.
- Commissaire sportif.

Tarif 2001

1 000 F

LICENCE INTERNATIONALE AUTO Directeur de course circuit-commissaire sportif

Conditions de délivrance

- Avoir été titulaire d'une licence de commissaire sportif et avoir participé à 5 meetings ou circuit tout-terrain en une année. Il pourra être pris en compte une participation en qualité de charge des relations avec les concurrents ou d'observateur F.F.S.A.

- Avoir été reçu à l'examen.

Fonction

- Directeur de course
- Commissaire sportif

Tarif 2001

1000 F

LICENCE INTERNATIONALE KARTING Directeur de course

Conditions de délivrance

- Etre âgé de 18 ans minimum
- Avoir suivi avec succès un séminaire de formation et d'évaluation.

Fonction

- Directeur de course dans meetings karting

Tarif 2001

800 F

LICENCE INTERNATIONALE KARTING Commissaire sportif

Conditions de délivrance

- Etre âgé de 18 ans minimum
- Avoir suivi avec succès un séminaire de formation et d'évaluation.

Fonction

- Président ou membre d'un collège de commissaires sportifs dans meetings karting
- Chargé des relations avec les concurrents dans meetings karting.

Tarif 2001

800 F

LICENCE INTERNATIONALE KARTING

Commissaire technique

Conditions de délivrance

- Etre âgé de 18 ans minimum
- Avoir suivi avec succès un séminaire de formation et d'évaluation

Fonction

- Commissaire technique dans meetings karting
- Commissaire technique responsable dans meetings karting
- Commissaire technique délégué de la F.F.S.A. dans meetings kartings
- Commissaire technique responsable dans sa ligue karting.

Tarif 2001

800 F

NB : cette licence est interdite aux professionnels* du karting sauf dans le cadre de coupes de marque.

*Par professionnels il est entendu toutes personnes ayant un lien de subordination ou de représentant, mandat ou analogue avec un établissement ou une société dont l'objet social consiste soit en la distribution, fabrication, maintenance de matériel karting.

LICENCE NATIONALE KARTING

Directeur de course

Conditions de délivrance

- Etre âgé de 18 ans minimum
- Avoir suivi avec succès un séminaire de formation et d'évaluation

Fonction

- Directeur de course dans meetings national karting

Tarif 2001

650 F

LICENCE NATIONALE KARTING

Directeur de course stagiaire

Conditions de délivrance

- Etre âgé de 18 ans minimum

Cette licence ne pourra être renouvelée qu'une fois.

Fonction

- Apprentissage de la fonction de directeur de course sous la direction d'un directeur de course dans meetings karting.

Tarif 2001

260 F

LICENCE INITIATION KARTING

Commissaire sportif

Conditions de délivrance

- Etre âgé de 18 ans minimum
- Avoir suivi avec succès un séminaire de formation et d'évaluation

Fonction

- Président ou membre d'un collège de commissaires sportifs dans meetings national karting
- Chargé des relations avec les concurrents dans meetings national karting

Tarif 2001

650 F

LICENCE NATIONALE KARTING

Commissaire sportif stagiaire

Conditions de délivrance

- Etre âgé de 18 ans minimum

Cette licence ne pourra être renouvelée qu'une fois.

Fonction

- Apprentissage de la fonction de commissaire sportif sous la direction d'un commissaire sportif dans meetings karting

Tarif 2001

260 F

LICENCE NATIONALE KARTING

Commissaire technique

Conditions de délivrance

- Etre âgé de 18 ans minimum
- Avoir suivi avec succès un séminaire de formation et d'évaluation

Fonction

- Commissaire technique dans meetings national karting

Tarif 2001

650 F

NB : cette licence est interdite aux professionnels* du karting sauf dans le cadre de coupes de marque.

*Par professionnels il est entendu toutes personnes ayant un lien de subordination ou de représentant, mandat ou analogue avec un établissement ou une société dont l'objet social consiste soit en la distribution, fabrication, maintenance de matériel karting.

LICENCE NATIONALE

Communication

Conditions de délivrance

- Journalistes du Sport Automobile détenteurs d'une carte de presse en cours de validité ou exerçant cette activité de manière reconnue, sur avis de la Commission Presse Communication.
- Personnes exerçant une activité d'attaché de presse de manière reconnue ou assimilée, sur avis de la Commission Presse Communication.

Laissez-passer F.F.S.A.

1 nominatif

Tarif 2001

Gratuit

NB : la licence est obligatoire pour la délivrance d'un laissez-passer permanent "Presse".

Le sport auto sur Internet

